



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 7

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires a tenu son Conseil d'Administration à Rabat au titre de 2010

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Monsieur, Aziz Akhannouch, a présidé, jeudi 16 décembre 2010 à Rabat, le Conseil d'Administration de l'Office National Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA). Cette réunion a été consacrée à la présentation :

- des principales réalisations techniques et financières de l'exercice 2010,
- du plan d'action pour la période 2011 ainsi que des prévisions financières au titre 2011.

La mise en place des structures de l'ONSSA : état d'avancement

Dès sa création en janvier 2010, l'ONSSA s'est attelé à la mise en place de ses structures centrales et Régionales. Pour accompagner cette mise en place, un cadre approprié a été mis en œuvre à travers la promulgation de plusieurs textes réglementaires.

Concernant les ressources humaines, l'ONSSA dispose de plus de 2200 agents dont 2000 détachés du Département de l'Agriculture et plus de 200 recrutés.

Bilan des réalisations techniques : une mobilisation face à des crises sanitaires et phytosanitaires

Afin de préserver le patrimoine végétal, les principales réalisations ont porté sur le contrôle phytosanitaire de 6.763.400 tonnes de végétaux et produits végétaux à l'import et à l'export, l'agrément de 273 pépinières et le traitement de 630 Ha, de 728.295 Ha et 13.400 Ha respectivement contre les moineaux, les rongeurs et les insectes défoliateurs des forêts.

De même, les services techniques de l'ONSSA, ont déployé de vastes programmes pour faire face aux différentes crises phytosanitaires qu'a connues le pays. Ainsi, ils ont pu, grâce à une stratégie de lutte intégrée, contrôler l'extension du Charançon Rouge dans la ville de Tanger et limiter les attaques sur la tomate par la Tuta absoluta. En ce qui concerne le Feu Bactérien des rosacées fruitières et la Tristeza des agrumes, les actions menées par l'ONSSA ont consisté en l'élimination et l'incinération des arbres fruitiers infestés et l'indemnisation des agriculteurs sinistrés.

Par ailleurs et en vue de préserver et sécuriser la santé du cheptel national, les campagnes de prophylaxies réalisées dans ce cadre ont porté sur la vaccination de 22,9 millions têtes contre la Peste des Petits Ruminants (PPR), 905.000 ovins contre la clavelée, 285.000 ovins contre

la Blue Tongue et 6400 chevaux contre la Fièvre du West Nile. La lutte contre les maladies à incidence économique dans les zones enclavées et Provinces du Sud, a connu quant à elle, le traitement de 2.400.000 d'ovins et de caprins contre les parasitoses internes, le traitement de 2.300.000 d'ovins et de caprins contre les parasitoses externes et la vaccination de 1.800.000 petits ruminants contre les entérotoxémies.

Renforcement du contrôle des produits alimentaires

S'agissant du contrôle des produits alimentaires, les brigades de contrôle de l'ONSSA ont contrôlé durant cet exercice pour ce qui est des produits animaux et d'origine animale 500 000 tonnes de produits de la pêche, 245 000 tonnes de viandes rouges et 120 000 tonnes de viandes blanches. Pour ce qui est des produits végétaux et d'origine végétale, ces brigades ont réalisé au niveau du marché local 160 000 interventions et contrôlés 1.500.000 tonnes de produits alimentaires à l'importation.

Il est à noter que l'efficacité des contrôles officiels réalisés par l'ONSSA est appuyée par le soutien analytique des ses laboratoires qui ont enregistré 341 000 analyses réparties entre 123000 analyses en santé animale et 218000 en microbiologie et chimie alimentaire.

En outre l'arsenal juridique de l'Office a été consolidé au cours de cet exercice par la publication d'un outil législatif stratégique à savoir: la loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et l'homologation de 44 normes.

L'Office prévoit en 2011 la réalisation de son plan d'action, par un montant global de 627 542 600 DH

Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts déployés par l'Office afin de hisser le niveau de sécurité sanitaire des produits alimentaires au Maroc et améliorer leur qualité.

A l'issue de ses travaux, les membres de ce Conseil d'Administration ont :

- Approuvé le rapport annuel de gestion 2010;
- Approuvé le budget de l'année 2011 et le plan d'action 2011
- Approuvé les résolutions proposées au Conseil d'Administration.

L'ONSSA est un établissement public crée par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.
--

Contact : M. Abderrahman Hansal

06-73-99-78-38□

www.onssa.gov.ma